

REPUBLIQUE FRANCAISE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L. 121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal de la commune de Bandol se réunira en séance ordinaire du 1er trimestre 2022, **le 25 mars à 17 h**, salle du conseil municipal, mairie annexe, rue Gabriel Péri – 83150 Bandol.

Fait à Bandol, le **18 MARS 2022**



Le Maire,

- 1** Signature d'un bail à construction avec l'association "les enfants de la baie de Bandol"
- 2** Convention de mise à disposition d'une parcelle communale pour l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une station de relais de radiocommunications avec les mobiles, parcelle cadastrée numéro 61 AS dit les Hauts de Bandol
- 3** Adoption du nouveau règlement intérieur de la commande publique
- 4** Indemnisation de Monceau Générales Assurances et de la société PMB Toulon suite aux dommages dus à une infiltration par la toiture du restaurant « Le Méditerranée »
- 5** Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité - Créations et suppressions de poste
- 6** Elargissement du chemin de Naron - Rectification sur parcelle BA 47
- 7** Régularisation foncière - Boulevard des Gravières - Parcelle BH 83
- 8** Réaménagement de la médiathèque - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur